

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
AVENTIS CROPSCIENCE SA		02/02/2002	CORPORATION: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	BAYER CROPSCIENCE SA		
Street Address:	16, Jean-Marie Leclair		
City:	Lyon		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	69009		
Entity Type:	CORPORATION: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Serial Number:	75874036	TRISTAR	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	(202)403-3777		
	<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>		
Phone:	202-595-2270		
Email:	KOdedra@OdedraLaw.com		
Correspondent Name:	Kaushal R. Odedra		
Address Line 1:	2020 Pennsylvania Ave, NW #152		
Address Line 2:	ODEDRA LAW OFFICE, PLLC		
Address Line 4:	Washington, DISTRICT OF COLUMBIA 20006		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	2863018 (75874036) NAME C		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:			
Address Line 1:			
Address Line 2:			

OP \$40.00 75874036

Address Line 3:

Address Line 4:

NAME OF SUBMITTER:

Kaushal Odedra

Signature:

/KRO/

Date:

01/13/2011

Total Attachments: 8

source=2863018 TRISTAR PAGE 1 name change doc Bayer#page1.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page1.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page2.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page3.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page4.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page5.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page6.tif

source=2863018 TRISTAR name change doc Bayer#page7.tif

Bayer Business Services



January 13, 2004

Frank Meixner

Bayer AG
Bayer Business Services
Law & Patents
Corporate Trademarks

51368 Leverkusen
Germany

Tel. +49 214 30 71290
Fax +49 214 30 66341
frank.meixner@BayerBBS.com

Our Ref.: Mx/bfr/Divestment Acetamiprid

BCS Divestment Acetamiprid
Assignment of US Trademarks to Nippon Soda Co. Ltd
1. Trademark Registration No. 2,643,506 ASSAIL
2. Trademark Application No. 75/874/036 TRISTAR

Dear Sirs,

We revert to your letter dated November 6, 2003, as well as your Reminder dated January 7, 2004.

Please find enclosed the executed Deed of Assignment for the a.m. trademarks as well as a "certification notariale" for the purpose of recording the assignment with the USPTO. Please also find enclosed the following documents:

- certified excerpt of the Minutes of the Joint General Meeting of Aventis CropScience SA dated May 7, 2002, evidencing the change of name of the trademark owner from Aventis CropScience SA to Bayer CropScience SA
- certified excerpt of the Minutes of the Ordinary General Meeting of Bayer CropScience SA dated June 25, 2003, evidencing the change of address of the trademark owner from 55, avenue René Cassin to 16, Jean-Marie Leclair, 69009 Lyon.

Board of Management:
Werner Wenning,
Chairman of the Board
Klaus Kühn
Udo Oels
Richard Pott

Chairman of the
Supervisory Board:
Manfred Schneider

Registered office:
Leverkusen
Inferior Court Köln
HRB 48248

Yours sincerely,
BAYER AG


i.v. (Frank Meixner)

Corporate Trademarks

Encl.

TRADEMARK
REEL: 004452 FRAME: 0736

Aventis CropScience SA

Société Anonyme au capital de 429.789.195 €
Siège social : 55, avenue René Cassin - 69009 LYON
969 503 309 RCS Lyon

**Procès-verbal des délibérations
de l'Assemblée Générale Mixte
du 7 mai 2002**

L'an deux mil deux,

Le sept mai,

A quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société Aventis CropScience SA, société anonyme au capital de 429.789.195 €, divisé en 28.652.613 actions de 15 € chacune, dont le siège est 55, avenue René Cassin à 69009 LYON, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au Siège Social, conformément à la lettre de convocation qui a été adressée le 22 avril 2002 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand MEHEUT, en sa qualité de Président-Directeur Général.

Monsieur Frank GARNIER, représentant la société Aventis CropScience France, seul autre actionnaire présent, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Arnaud de JAUREGUIBERRY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 28.652.612 actions sur les 28.652.613 actions composant le capital social.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 22 avril 2002, est absent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- le projet des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un nouvel Administrateur de la société.
- Pouvoirs en vue des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
- Changement de dénomination sociale de la société et modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte, de la démission de son mandat de Président-Directeur Général et Administrateur de la société de Monsieur Bertrand MEHEUT avec effet au jour du closing, soit lors de la cession des titres de la société Aventis CropScience Holding au Groupe BAYER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'Administrateur, à compter de la date de cession des titres de la société Aventis CropScience Holding au Groupe BAYER, Monsieur Jochen WULFF, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Jochen WULFF, préalablement pressenti, a déclaré accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure, ni être sujet à aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'adopter à compter de la date de cession des titres de la société Aventis CropScience Holding au Groupe BAYER la dénomination sociale « Bayer CropScience SA ».

Elle décide, en conséquence, de modifier comme suit la rédaction de l'article 2 des statuts :

“ Article 2 - Dénomination sociale

La dénomination de la société est :

Bayer CropScience SA”

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Jé soussigné M^e **K. GIDON**.
Notaire à Chasselay (Rhône)
Certifie sincère la signature de
Mr DE SAUREGUIBERRY
qui a été apposée
Chasselay, le **09/05/03**



Bayer CropScience SA

Société Anonyme au capital de 429.789.195 €
Siège social : 55, avenue René Cassin - 69009 LYON
969 503 309 RCS Lyon

**Procès-verbal des délibérations
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 25 juin 2003**

L'an deux mil trois,

Le vingt-cinq juin,

A dix heures,

Les actionnaires de la société Bayer CropScience SA, société anonyme au capital de 429.789.195 €, divisé en 28.652.613 actions de 15 € chacune, dont le siège est à LYON (69009), 55, avenue René Cassin, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège Social, conformément à la lettre de convocation qui a été adressée le 10 juin 2003 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kurt KUESGEN, en sa qualité d'Administrateur et Directeur Général.

Monsieur Gérard ROUSSEL, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Arnaud de JAUREGUIBERRY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'intégralité des 28.652.613 actions composant le capital social.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juin 2003, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion pendant l'exercice.
- Démission de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes Suppléant et nomination de PriceWaterhouseCoopers Audit SA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Constatation de la nomination de la Société PricewaterhouseCoopers Audit SA en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire sous la condition suspensive de la réalisation du projet de fusion par absorption de la Société Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux Comptes titulaire par PricewaterhouseCoopers Audit SA et nomination de Monsieur Pierre COLL en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.
- Ratification du transfert du siège social
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels arrêté au 31 décembre 2002,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général et spécial du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ratifie le transfert du siège social de la Société du 55, avenue René Cassin 69009 LYON au 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 LYON à compter du 1^{er} juillet 2003 ainsi que la modification corrélative de l'article 4 des statuts dont la rédaction sera la suivante, à compter du 1^{er} juillet 2003 :

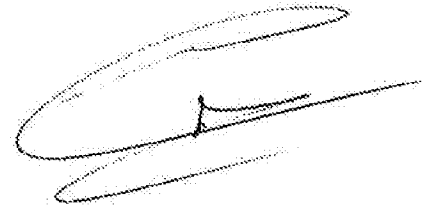
« Article 4 - Siège social

Le siège social est à LYON (69009), 16, rue Jean-Marie Leclair. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Je soussigné M^e **K. GIDON**
Notaire à Chasselay (Rhône)
Certifie sincère la signature de
M. DE JAUREGUIBERRY
qui a été apposée
Chasselay, le **2002/03**

